

### Désignation du secrétaire de séance et inscription d'une question à l'ordre du jour

**M. LE MAIRE** : Tout d'abord, il faut procéder à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance, un rôle éminemment important, je vous propose Nicolas BODIN.

A l'unanimité Nicolas BODIN est désigné comme secrétaire de séance. Cela tombe bien, il a moins de choses à faire car il n'est plus président du groupe socialiste et républicain où il est remplacé par Frank MONNEUR à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles attributions.

Par ailleurs, je vous invite à vous prononcer sur l'urgence d'un rapport relatif à la délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité des communes sur le site du port fluvial. Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? Je n'en vois pas, on inscrit donc ce point à l'ordre du jour.

Je vous signale que vous avez sur vos tables, et je remercie Jean-Michel DAHOUI et la Culture des petits documents qui présentent l'ensemble du programme des trois scènes. Vous verrez que Besançon est une ville où d'un point de vue culturel il se passe beaucoup de choses. Vous avez aussi la programmation de Sonorama, ce sera dans une huitaine de jours. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble du service culturel, l'Adjoint et les trois Conseillers Municipaux Délégués : Frank MONNEUR, Jean-Pierre GOVIGNAUX et Carine MICHEL pour le travail important, très important, qu'ils font au niveau de la Culture, parce que, de l'avis de beaucoup, Besançon est une ville qui bouge et c'est bien ainsi.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a désigné M. BODIN secrétaire de séance et s'est prononcé favorablement sur l'inscription en urgence du rapport concernant le «Droit de Préemption Urbain et Droit de Priorité des Communes - Site du Port Fluvial - Délégation au profit de la Région de Franche-Comté».

*Récépissé préfectoral du 15 octobre 2009.*